

CONSEIL PORTUAIRE
Du port de PORT-NAVALO
1^{er} octobre 2019

Sur convocation du président, le conseil portuaire de Port-Navalo s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2019 à 14h30, à la Maison des Associations d'Arzon.

Personnes présentes :

- M. David LAPPARTIENT, président du Conseil, Titulaire,
- Mme Michèle NADEAU, présidente du Conseil, Suppléante,
- M. Roland TABART, représentant du concessionnaire, Titulaire,
- M. Claude BOURIN, 1^{er} Adjoint, représentant du Conseil municipal d'Arzon, Titulaire,
- M. Francis DUMORTIER, représentant du Conseil municipal d'Arzon, Titulaire
- M. Franck NOËL, personnel départemental, agent du service eau, aménagement foncier et espaces littoraux, Suppléant,
- Mme Sandrine DUMEZ, personnel du concessionnaire, Titulaire,
- M. Stéphane TESSIER, personnel du concessionnaire, Suppléant,
- M. Jean-Marc GAUTER, personnel du concessionnaire, directeur du port du Crouesty (CPM), Titulaire,
- M. Jean-François CORDEY, représentant de la Cie « Bateaux Bus du Golfe », usager désigné par le Président du Conseil départemental, Titulaire,
- M. Philippe GOURET, directeur de la Cie « Navix », usager désigné par le Président du Conseil départemental, Suppléant
- Mrs Ronan LE BORGNE et Jérôme MORVERAND, représentants de la Cie « Passeur des îles », usagers, désignés par la CCI du Morbihan, Suppléants,
- M. Jean-Louis CIPRIOTTI, Président de l'APPN, usager désigné par le Président du Conseil départemental, Titulaire,
- M. Rémy DAVID, usager désigné par le CLUPIPP, Titulaire,
- M. Didier MAHE, usager désigné par le CLUPIPP, Suppléant,
- M. Stéphan CLAVERIE, Président de la Station SNSM Arzon, usager désigné par le président du Conseil départemental, Suppléant

Personnes excusées :

- M. Pierre-Loïc KERINO, représentant du Conseil municipal d'Arzon, Suppléant,
- M. Jean-Luc COUZINIE, usager désigné par le président du Conseil départemental au titre de la pêche, Titulaire,
- Antoine FOLLIARD, dirigeant Chantier Naval "PLAISANCE NAUTIC SERVICES"

Assistaient également :

- Mme Brigitte PETRO, responsable Pôle Aménagement et développement, Mairie d'Arzon
- Mme Sylvia LE MABEC, comptable du service portuaire, Mairie d'Arzon
- M. Pierrick PALE, étudiant, Mairie d'Arzon

Le Quorum étant atteint, Mme Michèle NADEAU, présidente suppléante du Conseil portuaire, ouvre la séance à 14h30.

Le compte rendu du conseil portuaire de l'année 2018 ne fait pas l'objet d'observations particulières.

M. Stéphane TESSIER, rappelle l'ordre du jour :

- 1- Pré-bilan financier avant clôture exercice 2019
- 2- Bilan des actions 2019
- 3- Bilan passeport escales
- 4- Bilan CPM/Môle Fernand Calage
- 5- Projets 2020
- 6- Tarifs 2020
- 7- Questions diverses

1- Pré-bilan financier avant clôture exercice 2019

Mme Brigitte PETRO, responsable du pôle aménagement et développement, distribue et présente les tableaux de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement aux membres du Conseil portuaire.

Les budgets sont présentés en extrapolant les chiffres au 31 décembre 2019.

Dépenses de fonctionnement

La prévision des dépenses (184 663 euros) avait été faite au plus juste en fin d'année 2018 et il est vraisemblable que ce chiffre sera atteint en fin d'année.

Un déficit de 2018 de 2117 euros a été reporté en 2019, ce déficit avait été expliqué et un peu surestimé lors du conseil portuaire du 1^{er} décembre dernier (environ 4000 euros), il provenait notamment de l'obligation de louer une barge avec équipage pendant la construction de Terre-Neuvas et de frais de réparations conséquents sur la grue.

Les charges à caractère général seront d'environ 30 000 euros en fin d'exercice et ont été évaluées au plus juste par rapport aux années précédentes (il sera difficile de faire mieux).

Les charges de personnel sont évaluées à 103 000 euros, en fin d'exercice des ajustements seront à faire dans le cadre de la gestion des ressources humaines, ce chiffre ne sera cependant pas dépassé.

38 475 euros sont inscrits dans les dépenses pour faire face aux dotations aux amortissements. Lors du dernier conseil portuaire, une information avait été faite sur l'obligation de prendre en compte dans les dépenses de fonctionnement des prochains budgets cette somme importante liée aux investissements conséquents de 2018 (barge, pontons, voie de manutention, site internet..) mais aussi à un arriéré de dotation aux amortissements signalé par la Trésorerie publique qui a soldé ses comptes lors de sa réorganisation territoriale et avant son déménagement dans les nouveaux locaux de Ménimur (ex ancienne barge non amortie, anciens matériels de corps morts ...).

Sur le budget de 2020, le montant de la dotation aux amortissements sera revu à la baisse, en concertation avec la Trésorerie de Ménimur, nous pourrons sortir un nombre important de travaux et matériels anciens de la liste.

La redevance domaniale pour la concession portuaire versée au Département constitue quant à elle une dépense de 6060 euros.

Recettes de fonctionnement

Nous avons estimé en 2018 à 139 500 euros le montant des ventes de produits et prestations de services. A mi-septembre, 95 % de ce chiffre est atteint (133 129 euros). Les ventes contrats annuels sont stables, environ 100 000 euros de chiffre d'affaire (CA), nous avons augmenté les tarifs de 3% en 2019.

Le chiffre d'affaire des contrats de passages est beaucoup plus élevé, 27 000 euros en 2019 contre 15 000 euros en 2018, il y a eu beaucoup de demandes et nous avons augmenté les tarifs de 10% cette année.

Le CA des manutentions et des ventes de passeports escales est identique à 2018 respectivement 4000 euros et 1000 euros.

D'ici la fin de l'exercice, la CPM nous reversera 4000 euros pour la gestion du trafic et le nettoyage des cales sur le môle Fernand Calage et nous devons également récupérer le prix de la location de la barge à la commune de Saint Gildas de Rhuys pour la mise en place des zones de baignades (environ 2400 euros). Le montant des ventes de produits sera donc dépassé en fin d'année.

Il est prévu une subvention exceptionnelle de 45 113 euros en 2019 provenant du budget principal et permettant d'absorber les dépenses liées aux dotations aux amortissements. En 2020, le montant des amortissements sera inférieur et le budget sera plus facile à équilibrer.

Dépenses d'investissement

104 727 euros ont été inscrits en 2019 en dépenses d'investissement, à la mi-septembre 80% des dépenses ont été réalisées (84 266 euros).

Des frais d'études à hauteur de 3455 euros ont été payés pour une analyse structurelle de la petite cale de Port Navalo, des travaux de rejointoiement ont été réalisés en urgence mais l'ouvrage va devoir être consolidé de façon plus pérenne. FR environnement qui a fait la maîtrise d'œuvre du môle Fernand Calage a été missionné à cet effet.

La barrière de contrôle d'accès au parking plaisanciers a dû être remplacée pour un montant de 3400 euros.

Une nouvelle grue a été installée pour un budget de 61 500 euros, l'ancienne non marinisée était sans cesse en réparation (plus de 10 000 euros en 2018) et trop oxydée pour continuer à fonctionner.

Le massif de tractation de la grue et le perré ont été consolidés pour environ 12 000 euros

Nous avons également installé des échelles de secours à l'extrémité des pontons.

Tous les investissements se font en autofinancement, aucun emprunt ne pèse sur le budget de Port Navalo.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 104 727 euros.

Le solde reporté du budget de 2018 en recette d'investissement est de 66 251 euros.

38 475 euros de recettes correspondant aux dotations aux amortissements sont inscrites au budget et permettent de reconstituer un capital pour l'investissement.

Conclusion :

Le port de Port Navalo dispose de finances saines, le budget est équilibré.

Nous sommes attentifs aux dépenses de fonctionnement, les recettes sont à la hauteur et des pistes sont encore à explorer, mise en valeur du site de la Criée, nouveaux types de contrats...

Des investissements importants ont été réalisés dotant le port d'outils performants. Tout a été réalisé en autofinancement, il n'y a aucun emprunt à peser sur le budget.

Avis du conseil sur le Pré-Bilan financier :

Aucune remarque particulière concernant le pré-bilan financier. Avis favorable à l'unanimité.

2- Bilan des Actions 2019

- Entretien des mouillages
- Balisage des plages (Arzon et St Gildas de Rhuys), posé en juin et retiré en septembre
- Gestion des annexes (épaves), cette année 13 épaves retirées et déposées à la déchetterie
- Surveillance des plans d'eau, chaque matin et soir en juillet et août, puis avant et après chaque coup de vent annoncé hors saison
- Gestion des bateaux à passagers
- Pose de deux échelles de secours pour pontons
- Remplacement de la grue
- Réfection de la toiture de la Criée du 4 au 30 novembre 2019.

3- Bilan passeport escales 2019

- Vente de cartes
 - 2018 : 5 119,32 € H.T.
 - 2019 : 4 971,78 € H.T.
- Escales encaissées des ports extérieurs
 - 2018 : 893,29 € H.T.
 - 2019 : 921,79 € H.T.
- Dépenses escales payées aux ports extérieurs
 - 2018 : 10 347,05 € H.T.
 - 2019 : 7 664,62 € H.T.
- Chiffre d'affaire Total H.T.
 - 2018 : - 4 334,44 €
 - 2019 : - 1 771,05 €

Sur l'ensemble des zones, la nouvelle formule proposée (2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors Morbihan, plus 2 nuits bonus si absence 15 jours consécutifs en juillet et août) a permis de diminuer le déficit de – 4334 euros en 2018 à – 1771 euros en 2019.

Avis du conseil : pas de remarques particulières.

M. Claude BOURIN demande à chacun de faire remonter des idées ou demandes des usagers concernant le passeport escales.

4- Bilan Compagnie des Ports du Morbihan – Môle Fernand Calage

Un agent d'accueil a été présent sur le môle Fernand Calage du 8 juillet au 27 août 2019 pour informer, orienter les passagers vers les bateaux et sécuriser les déplacements.

Les horaires de présence de cet agent étaient fixés en fonction des départs des bateaux à passagers.

Les travaux sur le môle ont démarrés le 8 octobre 2018 et se sont achevés le 29 mars 2019, les travaux de finition de comblement de fissures ont été réalisés lors des dernières grandes marées.

Montant des travaux : 893 652,30 euros HT

Proposition de tarifs 2020 :

Mêmes tarifs que 2019

Passagers déclarés sur le site vedettes escales : 0,31 euros HT

Passagers non déclarés sur le site vedettes escales : 0,36 euros HT

Ces tarifs s'appliquent aux passagers embarqués et aux passagers débarqués

5- Projets 2020

- Alimentation eau/électricité ponton 2,
- Installation pompe à eaux noires, aire de carénage,
- Mise à disposition d'une deuxième annexe,
- Proposition d'un ponton supplémentaire pour les annexes ? ou d'un service de rade à Port-Navalo en juillet et août avec créneaux horaires ? (propositions à chiffrer et à voir avec les usagers)

- Proposition de contrat annuel « Formule Duo » entre le port du Crouesty et les mouillages d'Arzon offrant :
 - un contrat annuel
 - un emplacement à flot toute l'année
 - d'avril à mi-novembre à Port Navalo, Kerners, Monteno ou Pen Castel
 - de mi-novembre à avril au port du Crouesty
 - possibilité de séjour de 4 semaines consécutives à terre au port du Crouesty entre le 1^{er} décembre et mi-février (manutentions, ber et terre-plein inclus)
 - carte passeport escales : 14 nuits gratuites dans tout le réseau dont 7 au Crouesty (122 ports)
 - 10% de remise sur les prestations de services portuaires
 - Accès gratuit à la cale d'échouage
 - Tarifs suivant taille des bateaux entre 1500 et 2500 euros l'année

- Méthode VSC (visite simplifiée comparée)

Le bureau d'études ACCOAST, spécialisé dans les travaux sur ouvrages maritimes et portuaires a été missionné par la commune pour mettre en œuvre la méthode VSC (visite simplifiée comparée) sur tous les ouvrages maritimes et portuaires de la commune et sur tout le trait de côte.

Il s'agit d'une méthode publique développée et reconnue par l'Etat (le CEREMA)

Objectifs de cette méthode : (prévenir plutôt que guérir)

Réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine d'ouvrages portuaires, sentiers côtiers et équipements (connaissances, caractéristiques et intérêt stratégique).

Aboutir à une caractérisation technique des ouvrages pour définir des critères d'analyses structurels, préparer les supports d'expertise terrain et appréhender les conditions d'intervention.

Analyser le régime juridique de chaque typologie d'ouvrages et équipements pour permettre leur mise en conformité le cas échéant.

Accompagner le personnel en vue d'une maîtrise interne de la méthode.

Evaluer l'état des ouvrages et élaborer des plans d'actions pluriannuels pour assurer la pérennité des ouvrages.

Mettre à jour les données et les états des ouvrages et équipements.

Intégration au SIG.

Le principal objectif est de limiter les risques d'erreurs dans la stratégie de gestion des ouvrages composant le patrimoine.

Le coût de la mise en œuvre cette méthode (46 000 euros TTC est réparti entre le budget principal et les budgets annexes des ports et mouillages).

6- Présentation de guides à l'attention des usagers par Pierrick Pale

- Fiche sur les zostères dans le Golfe
- Fiche sur le carénage et les bonnes pratiques de navigation

Ces documents seront prochainement en ligne sur le site des ports et mouillages et ont pour objectifs d'améliorer la protection de l'environnement sur tous les plans d'eau et de sensibiliser la population et les plaisanciers

7- Tarifs 2020

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

L'inscription sur les listes d'attentes et le renouvellement devient payant (15 euros l'année) à partir du 1^{er} janvier 2019

1- Formule DUO Crouesty/Arzon (contrat annuel non reconductible tacitement)

Ce contrat fera l'objet d'une convention avec la CPM, les tarifs seront précisés et votés en 2020

Catégorie	Longueur Hors-tout	Largeur Hors-tout	Surface Hors-tout	Tarifs (€ TTC)
A	5.99	2.30	13.78	à préciser
B	6.46	2.45	15.90	1 583
C	6.99	2.60	18.17	1 710
D	7.49	2.70	20.22	1 943
E	7.99	2.80	22.37	2 103
F	8.49	2.95	25.02	2 239
G	8.99	3.10	27.87	à préciser

- 10% de remise sur les prestations de services portuaires
- Accès gratuit à la cale d'échouage

Avis du conseil portuaire : pas de remarques particulières. Avis favorable

8- Questions diverses

Monsieur Richard THEBAULT, usager du port, a demandé à obtenir des réponses à quelques interrogations :

- peut-on refuser une proposition d'emplacement plus de 2 fois ?

Réponse : non au bout de deux refus, radiation des listes.

- un usager peut-il mettre à la disposition du port, son mouillage pendant une année et le récupérer l'année suivant ?

Réponse : c'est possible mais il faut payer l'année en cours

- ou peut-on se procurer le cahier des charges de concession ?

Réponse : celui-ci est disponible sur demande au Conseil Départemental.

Monsieur Jean-Luc COUZINIE, n'ayant pu participer au conseil portuaire a fait part des observations suivantes :

- Il y a une mauvaise gestion des déchets sur le port de Port Navalo, il n'existe pas de possibilité de les trier. Certains ports ont supprimé totalement les poubelles ce qui oblige les usagers à emporter leurs déchets, c'est une méthode qui fonctionne bien (Ile d'Yeu, Ilur..)
- Des événements comme la parade des motos au mois de mai sur le port n'ont pas lieu d'être sur le parking plaisanciers et créent trop de difficultés pour les pêcheurs et usagers du port.
- L'échelle d'accès au poste de carburant est dangereuse.
- Retour très positif sur les panneaux « la mer commence ici » apposés au sol devant les grilles d'eaux pluviales.
- Le môle Fernand Calage est très bien géré et le Grand Largue respecte mieux son périmètre de terrasse.
- Il faudrait ajouter des taquets d'amarrages sur les pontons.
- Retour très positif sur la mise en place des bouées échelles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lappartient remercie chaleureusement tous les membres du conseil et lève la séance.

Le Président du conseil portuaire,


David LAPPARTIENT